

### Décision en matière de signalisation routière

**Commune de L'Isle**  
**Limitation d'usage des chemins forestiers**  
**Légalisation de la signalisation routière**

---

#### **Vu :**

- L'art. 3, al.2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (LCR).
- Les art. 104 et 107 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979.
- L'art. 4 de la loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR) du 25 novembre 1974.
- La demande de la municipalité précitée du 24 octobre 2022 adressée à la Direction générale de la mobilité et des routes.

#### La DGMR décide de la mesure suivante :

#### Mesure acceptée

<b>Lieu :</b>	Chemins forestiers - Hors traversée de localité
<b>Tronçon :</b>	Conformément au plan annexé
<b>Motif :</b>	LCR, art.3, al.4, LFo, art.15, OFo, art.13, LVLFo, art.31, RLVLFo, art.31 & 33
<b>Parution FAO :</b>	29.11.2022
<b>Signaux OSR :</b>	* 2.14 (art.19) Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, <b>excepté exploitation forestière.</b> * 2.14 (art.19) Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, <b>excepté exploitation agricole et forestière.</b>

\* 2.14 (art.19) Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, **excepté exploitation agricole et forestière. Autorisé au trafic du 1er avril au 31 décembre.**

\* 2.14 (art.19) Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, **excepté exploitation agricole et forestière. Autorisé au trafic du 1er juin au 30 novembre.**



Laurent Tribolet  
Chef de la division Entretien

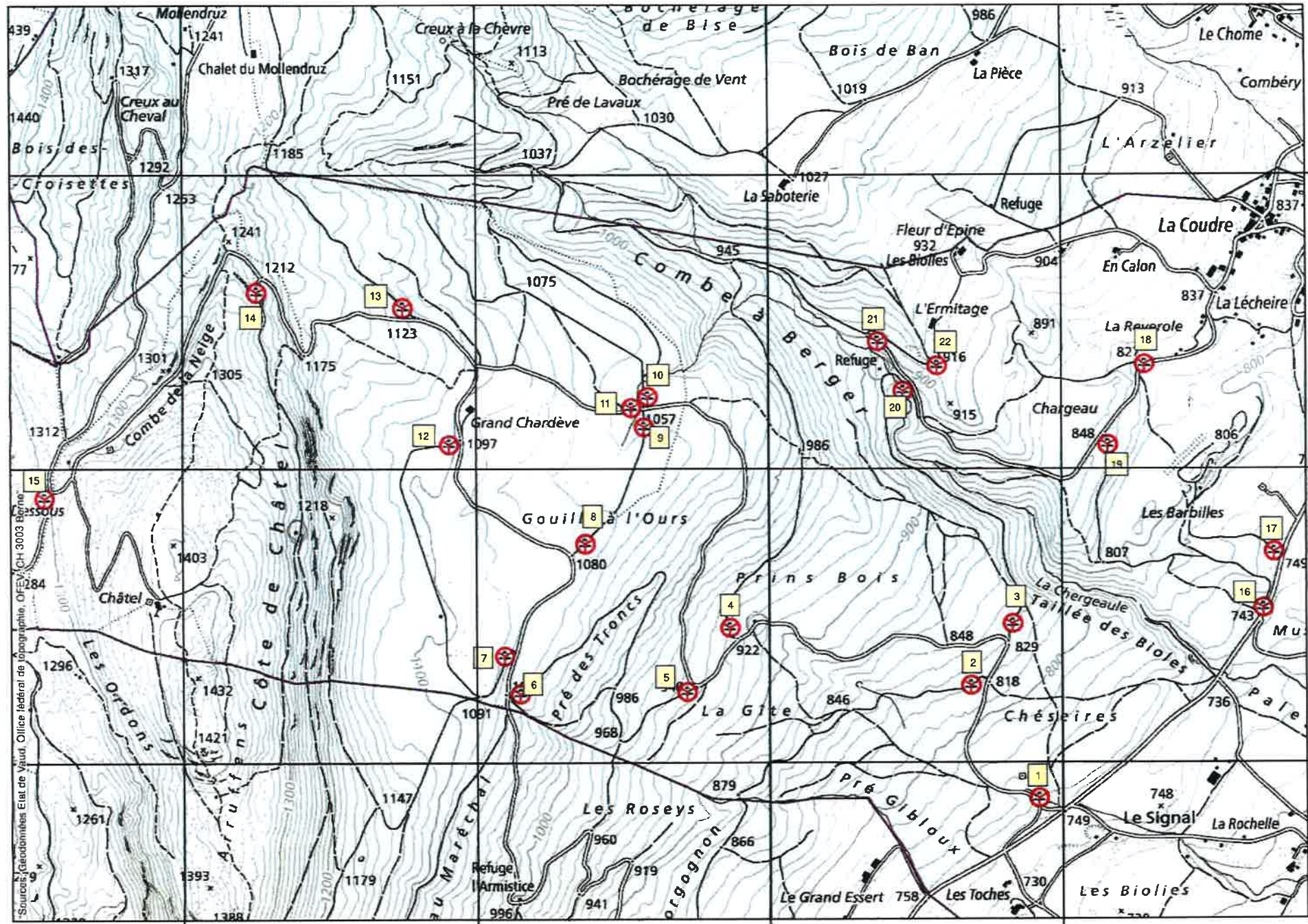


Vincent Yanef  
Inspecteur de la signalisation

**\* VOIE DE RECOURS**

**(Les signaux précédés d'un astérisque sont sujets à recours comme suit)**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé auprès de cette dernière dans les 30 jours suivant la communication de la décision attaquée; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.



Sources: Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OFEV, CH 3003 Berne

l'Isle - Fermeture des routes forestières



OSR 2.14: signal circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclo-moteurs

no lieu dit	coordonnées		Texte complémentaire
	x	y	
1 Bas du 12%	2519924	1163880	Exploitation forestière et agricole autorisées-Autorisé du 1er avril au 31 décembre
2 Rte à Didi	2519694	1164262	Exploitation forestière autorisée
3 Rte à Pierre	2519836	1164476	Exploitation forestière autorisée
4 La Dévestiture	2518872	1164464	Exploitation forestière autorisée
5 Pré des Troncs	2518725	1164242	Exploitation forestière autorisée
6 Pré des Troncs	2518155	1164235	Exploitation forestière autorisée
7 La Réserve	2518100	1164365	Exploitation forestière et agricole autorisées
8 Ch. De La Cantine (Gouille à l'Ours)	2518349	1164731	Exploitation forestière autorisée
9 Ch. De La Cantine (Gouille à l'Ours)	2518580	1165147	Exploitation forestière autorisée
10 La Vitrioleuse	2518593	1165251	Exploitation forestière autorisée
11 Chardévaz	2518535	1165212	Exploitation forestière et agricole autorisées-Autorisé du 1er juin au 30 novembre-Accès à la buvette autorisé si ouverte
12 Chardévaz	2517913	1165085	Exploitation forestière et agricole autorisées
13 Ch. Du Mollendruz	2517754	1165558	Exploitation forestière et agricole autorisées
14 Côte de Châtel	2517260	1165608	Exploitation forestière autorisée
15 Pré de l'Haut Dessous	2516530	1164904	Exploitation forestière et agricole autorisées
16 Les Barbilles	2520690	1164531	Exploitation forestière autorisée
17 La Traversaille	2520727	1164727	Exploitation forestière et agricole autorisées
18 La Réverolle	2520286	1165364	Exploitation forestière et agricole autorisées-Autorisé du 1er avril au 31 décembre
19 Les Barbilles	2520162	1165082	Exploitation forestière autorisée
20 Ch. du refuge de La Chergeaulaz	2519465	1165272	Exploitation forestière autorisée
21 l'Ermitage	2519378	1165444	Exploitation forestière et agricole autorisées
22 l'Ermitage	2519582	1165359	Exploitation forestière et agricole autorisées